

Garanties d'emprunts

Agglomération du Choletais

Marie COTTENCEAU

Direction des finances

Hôtel d'Agglomération – BP 62 111

49 321 CHOLET Cedex

Tel : 02 72 77 20 40

mcottenceau@choletagglomeration.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les emprunts souscrits par l'OPH Sèvre Loire Habitat sont garantis sur le territoire intercommunal. L'Agglomération du Choletais garantit également d'autres emprunts présentés par des organismes intervenant en matière d'équilibre social de l'habitat selon les projets présentés.

TYPE D'AIDE

Garantie

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Agglomération du Choletais.

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Au 1er janvier 2024 la dette en capital s'élève à 63 698 336,75 €.

L'annuité garantie au cours de l'exercice 2024 s'élève à 1 801 476,75 € en capital et 1 633 749,52 € en intérêts.

BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Au 1er janvier 2023, la dette en capital s'élève à 61 218 456,05 €.

L'annuité garantie au cours de l'exercice 2023 s'élève à 2 383 632,30 € en capital et 899 694,15 € en intérêts.

Au 1er janvier 2022, la dette en capital s'élève à 44 968 510,34 €,

L'annuité garantie au cours de l'exercice 2022 s'élève à 2 612 938,71 € en capital et 431 212,88 € en intérêts.